

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3<sup>ème</sup> ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2021  
Date affichage : 07 juillet 2021  
Nbre de Conseillers : 19  
En exercice : 19          Présents : 17          Votants : 17          Pour : 17

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF

**Etaient excusés** : Claire RAMBEAU-LEGER et Nathalie CHATEFAU

**Monsieur Claude NEREAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.**

**OBJET :**            **Garderie du mercredi à l'école maternelle et l'école élémentaire**  
                         **Validation de l'organisation de l'accueil des enfants pour l'année scolaire 2021/2022**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite procéder à une réorganisation complète de la garderie des mercredis pour les écoles maternelles et élémentaire de la commune.

En effet, dans le cadre de la convention passée avec la CAF, la commune doit proposer des activités pédagogiques aux enfants bénéficiant de la garderie du mercredi. La commune n'étant pas en capacité de répondre à cette demande, elle doit collaborer avec l'association « Bouge Tes Vacances » (BTV) qui pourra proposer des activités pédagogiques pour tous les âges aux enfants.

L'association propose d'organiser le transport des enfants du groupe scolaire de Montguyon à leurs locaux de Montlieu-la-Garde à raison de 1,60 euros A/R par enfant. Le financement du transport sera pris en charge par la commune.

Tarif « dépassement horaire » pour tous les enfants quelques soient leurs domiciles : 5.00€ par 1/4h entamé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la nouvelle organisation des mercredis pour les écoles maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2021/2022,
- **VALIDE** que l'association « Bouge Tes Vacances » prennent en charge les enfants du groupe scolaire de Montguyon bénéficiant de la garderie du mercredi dans leurs locaux à Montlieu-la-Garde,
- **APPROUVE** que les enfants inscrits à la garderie les mercredis bénéficient du transport à raison de 1,60€ A/R par enfant pour aller à Montlieu-la-Garde,
- **APPROUVE** la prise en charge du transport des enfants par la commune,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à ces tarifs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

